

A l'attention de :

M. Ramy M. Youssef, Président du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale et deux protocoles initiaux, et de M. Daniel Nuer, co-responsable du Groupe de travail I.

6 mars 2026

Objet : Contribution conjointe de la société civile et des syndicats concernant le projet de texte de Convention-cadre (Co-Lead's Draft Framework Convention Template), publiée le 22 janvier 2026

Veillez trouver ci-dessous une contribution conjointe au nom de la **Global Alliance for Tax Justice (GATJ)** et de **147 organisations et syndicats**. GATJ facilite le groupe de travail sur la justice fiscale du Mécanisme de financement de la société civile pour le développement (*CS Ffd Mechanism*) avec le soutien de ses membres Tax Justice Network Africa (TJN-A) et du Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad). GATJ est une coalition mondiale menée par le Sud dans le mouvement pour la justice fiscale.

Cette soumission s'appuie sur un catalogue complet de propositions d'articles de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, que vous pouvez consulter ici : <https://globaltaxjustice.org/news/un-tax-convention-catalogue/>



Résumé

Le projet de texte du 22 janvier 2026 manque d'ambition, de substance et ne parvient pas à remplir le mandat énoncé dans les Termes de Référence (TdR), y compris l'objectif global de « *mettre en place un système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficace et équitable, contribuant véritablement au développement durable* ».

Elle manque également de solutions multilatérales pour mettre en œuvre les éléments des Termes de Référence. Nous proposons notamment un texte pour introduire des approches et des mécanismes spécifiques afin de répondre aux composantes fondamentales suivantes du paragraphe 10 :

- Répartition équitable des droits d'imposition ;
- Fiscalité équitable des entreprises multinationales ;
- Imposition effective des particuliers fortunés ;
- Approches fiscales internationales contribuant au développement durable
- Mécanismes de transparence;
- Solution pour lutter contre les flux financiers illicites.

Conformément aux TdR (paragraphe 18), **il est désormais essentiel de garantir un processus « mené par les États membres », permettant à chaque État membre de soumettre des propositions textuelles spécifiques pour la Convention. Toutes les soumissions et autres propositions soumises par les États membres doivent être publiées sur le site web de l'ONU.**

Le prochain texte de négociation devrait ainsi fournir une compilation de telles propositions des États membres, dans le but de leur permettre de considérer, négocier et trouver des solutions communes sur la base de leurs propres suggestions. **Conformément aux TdR (paragraphe 21), il est également essentiel de garantir que la société civile et les autres parties prenantes concernées puissent contribuer efficacement au travail**, notamment en assurant une transparence totale et en permettant aux observateurs de présenter leurs points de vue et suggestions tout au long des négociations (y compris lors de toute réunion en ligne entre les sessions formelles).

Contribution

Observations transversales	
Descendance	Solution
L'utilisation du terme « <i>State Parties</i> » est incohérente avec les TdR.	Remplacer le terme « <i>State Parties</i> » par « <i>Parties</i> » dans l'ensemble du texte.

Les différents besoins, priorités et capacités des pays, y compris des pays en développement, ne sont pas correctement pris en compte dans le texte.	Intégrer le traitement spécial et différencié des pays en développement en tant qu'élément transversal dans la Convention, conformément au paragraphe 9(a) des TdR.
Comparé au projet de texte d'octobre, la structure a été améliorée.	La présence d'un article distinct sur l'échange d'informations est positive, tout comme le fait que l'article sur le développement durable ait été placé comme premier article après les définitions. Ces changements devraient être maintenus.
Observations spécifiques sur les articles du projet de texte	
Article 2 - Principes	
Les principes énoncés dans les TdR doivent être davantage développés.	Veiller à ce que la section sur les <i>Principes</i> de la Convention soit réexaminée après la discussion sur les engagements, en reconnaissant la nécessité d'un renforcement significatif et d'ajout de plus de détails au texte contenu dans les TdR.
Article 4 - Développement durable	
Plutôt que de proposer des engagements, des actions et des mécanismes précis et opérationnels, l'article 4 se contente de réaffirmer le texte principal contenu dans les TdR.	Introduire des articles pour assurer un lien fort entre fiscalité et développement durable, comme suggéré ci-dessous.
Le lien entre fiscalité et développement durable fait défaut	Ajoutez un engagement garantissant que les systèmes fiscaux soient pleinement en conformité avec les obligations des États membres de l'ONU de réaliser progressivement les droits de l'homme dans toute la mesure de leurs ressources disponibles et d'assurer un développement durable. L'article sur le développement durable devrait instaurer à chaque Partie l'obligation de rendre compte régulièrement de sa performance en ce qui concerne les engagements prévus par l'article, conformément aux différents besoins, priorités et capacités des Parties (doR paragraphe 9(a)). La future COP devrait également effectuer des examens d'ensemble réguliers de la mise en œuvre de cet article. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>
La fiscalité environnementale progressive est absente	La Convention devrait enjoindre les Parties à mettre en place – tant au niveau national qu'international – une fiscalité environnementale progressive, conforme au principe du pollueur-payeur et aux responsabilités et capacités communes mais différenciées en mettant l'accent sur les acteurs qui ont une empreinte écologique excessivement importante Un mécanisme international devrait être établi, introduisant un impôt pollueur-payeur sur les bénéfices mondiaux des industries polluantes et nuisibles à l'environnement, et les revenus devraient être affectés à la promotion du développement durable. Les détails concernant l'opérationnalisation et la mise en œuvre de ce mécanisme devraient être convenus dans le cadre de la COP. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>

La fiscalité sensible au genre est manquante.	Ajouter un article pour garantir une approche fiscale fondée sur les droits qui mette en œuvre le concept de fiscalité sensible au genre, notamment en favorisant la collecte et l'analyse des données fiscales désagrégées par genre. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>
Article 5 – Répartition équitable des droits d'imposition	
L'article 5 introduit une liste incomplète de facteurs pertinents pour déterminer une répartition équitable des droits d'imposition.	Plutôt que d'essayer d'élaborer une solution unique pour une répartition équitable des droits d'imposition, la question devrait être intégrée en tant qu'élément transversal, y compris dans l'article 6 sur les particuliers fortunés ainsi que dans un nouvel article distinct sur l'imposition équitable des entreprises multinationales (EMN). Les facteurs spécifiques pour l'attribution des droits d'imposition liés aux EMN devraient être développés ultérieurement. Voir l'article 5 bis. Par ailleurs, l'article 5 peut introduire un droit fondamental d'imposition par le pays source qui peut s'appliquer largement, « <i>sauf disposition expresse contraire dans la présente Convention et ses Protocoles</i> ». L'article 5 devrait être étendu pour inclure tous les types d'impôts ayant des effets transfrontaliers potentiels. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>
L'Article 5 introduit une partie controversée de l'approche du G20 de 2013 en matière de fiscalité des sociétés, à savoir la « création de valeur »	Supprimez le terme « <i>création de valeur</i> ».
L'obligation de renégocier les conventions fiscales existantes est importante	Cet élément doit être maintenue à l'article 5, et approfondie à l'article 15.
Nouvel article 5 bis – Fiscalité équitable des entreprises multinationales	
Taxation unitaire avec une répartition selon une formule et un taux effectif minimum d'impôt sur les sociétés.	En référence au paragraphe 10(a) des TdR, introduire un article sur l'imposition équitable des entreprises multinationales, dans lequel les Parties à la Convention décident de passer à une taxation unitaire assortie d'une répartition par formule, complétée par un taux minimum effectif ambitieux d'impôt sur les sociétés. Bien que la Convention doive contenir la décision d'ensemble, le mandat et le calendrier, les règles spécifiques pour mettre en œuvre la décision peuvent être élaborées par COP. Il est également important d'envisager l'option d'introduire différentes formules pour différents secteurs. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>
Nouvel article 5ter – Fiscalité et industries extractives	
Un engagement spécifique en matière de fiscalité des industries extractives fait défaut	Ajouter un article avec un engagement spécifique sur la fiscalité des industries extractives afin de refléter les circonstances particulières liées à ce secteur, et d'assurer une fiscalité effective des industries extractives dans les pays sources ainsi qu'une conformité aux engagements climatiques. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>

Article 6 – Particuliers fortunés	
Les articles 6.1 et 6.2 – évasion fiscale et fraude fiscales – manquent de solutions multilatérales	Introduire des articles relatifs à la création d'un registre global des actifs (y compris un registre des bénéficiaires effectifs) et à l'échange automatique d'informations (voir ci-dessous à l'article 9) et introduire des renvois à ces mécanismes dans l'article 6.
L'article 6.3 – la fiscalité effective des particuliers fortunés – n'est pas opérationnelle.	L'article doit exiger d'adopter des approches coordonnées pour garantir une fiscalité effective des particuliers fortunés, plutôt que de simplement les « explorer ». Cela devrait inclure un impôt minimum mondial avec des taux d'imposition progressivement plus élevés pour les particuliers fortunés, et des recettes consacrés au développement durable. Pour les particuliers les plus fortunés du monde, il faut également reconnaître qu'aucune de leur richesse existante ne provient uniquement de leur pays de résidence, et que les droits d'imposition sur ces richesses doivent inclure une composante internationale, ancrée dans l'objectif de réduction des inégalités et de promotion du développement durable. L'article doit définir un processus permettant d'identifier les particuliers fortunés, à la fois au sein des pays (sur la base de seuils nationaux spécifiques) et à l'échelle mondiale. Le registre global des actifs (voir ci-dessous à l'article 9) sera essentiel dans ce contexte. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>
Article 7 – Flux financiers illicites liés à la fiscalité, évasion et fraudes fiscales	
L'article 7 doit être renforcé	L'article ne devrait pas seulement viser à « <i>garantir une imposition effective des revenus et des bénéfices</i> », mais aussi de <i>la richesse</i>. Les mots « <i>provenant des flux financiers illicites liés à la fiscalité</i> » à la fin de l'article sont redondants et devraient être supprimés. La référence à « <i>toute autre forme convenue de coopération internationale</i> » doit être maintenue, mais liée à un mandat à la COP pour poursuivre le travail.
Article 8 – Pratiques fiscales dommageables	
Les articles 8.1 et 8.2 devraient être élargis et renforcés	Ajoutez une définition des pratiques fiscales dommageables qui met l'accent sur les responsabilités extraterritoriales et le devoir de tous les États de prévenir les préjudices que leurs propres politiques et pratiques peuvent causer à l'effectivité et à l'équité des systèmes fiscaux d'autres États. Inclure un engagement des Parties à supprimer les pratiques fiscales dommageables, ainsi qu'un processus clair pour identifier de telles pratiques – à mettre en œuvre par la COP. Ajouter des dispositions pour répondre aux juridictions non coopératives (y compris celles qui ne rejoignent pas ou ne respectent pas la Convention) et les sanctions connexes. L'article 8 devrait être élargi pour couvrir tous les types d'acteurs pouvant s'engager dans des abus fiscaux internationaux, ainsi que tous les types d'impôts ayant des effets transfrontaliers potentiels. En plus des revenus, l'article 8.1 devrait également inclure des références spécifiques à l'imposition de la richesse.

	Plutôt que de chercher à « <i>dissuader</i> » les pratiques fiscales dommageables et à « <i>neutraliser leurs effets distorsifs</i> », l'article doit simplement viser à les « <i>combattre</i> » et à les « <i>abolir</i> ». Bien que la coopération régionale soit importante dans certains cas, l'article ne doit pas obliger tous les pays à coopérer au niveau régional. L'article 8.2 devrait spécifiquement faire référence à la <i>transparence publique</i>. Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.
Article 9 – Assistance administrative mutuelle	
L'article 9 ne prévoit pas de mécanismes suffisants garantissant la coopération et la transparence	Conformément aux TdR (par. 10(d)), introduire des articles additionnels pour inclure les principales solutions multilatérales décrites ci-dessous. La Convention doit inclure tous les mécanismes de transparence nécessaires pour que les États la mettent en œuvre et exercent les droits d'imposition qui seront convenus, y compris en ce qui concerne les entreprises multinationales et les particuliers fortunés. La situation ne serait aucunement viable si la Convention des Nations Unies devait s'appuyer sur d'autres forums externes pour fonctionner efficacement. L'article 9.1(f) fait référence aux formes d'assistance telles que « <i>peuvent être convenues par les États parties (...) par des protocoles ou d'autres instruments</i> ». Ici, il devrait y avoir une référence explicite aux futures décisions de la COP. Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.
Registre global des actifs	Introduire un article dans la Convention qui établit un registre global des actifs de l'ONU qui relie tous les types d'actifs, de sociétés et d'autres véhicules juridiques utilisés pour posséder des actifs à leurs bénéficiaires effectifs. Le registre devrait s'appuyer sur la mise en œuvre nationale des réformes de la transparence des bénéficiaires effectifs pour les véhicules juridiques et les actifs, et garantir l'échange automatique d'informations entre toutes les Parties à la Convention (voir Article 10).
Registres publics des bénéficiaires effectifs des véhicules juridiques au niveau national, et reliés au registre global des actifs	Introduire un article sur la transparence des bénéficiaires effectifs, exigeant la mise en œuvre de registres nationaux des bénéficiaires effectifs des sociétés et d'autres véhicules juridiques, conformément à des normes communément convenues. Ces informations devraient être intégrées au registre global des actifs de l'ONU.
Rapports publics pays par pays	Introduire un article intitulé « Rapports publics pays par pays », qui inclut une base de données publique centrale pour les rapports pays par pays.
Article 10 – Échange d'informations	
Les éléments qui sapent l'échange d'informations doivent être supprimés.	L'article contient les éléments problématiques suivants, qui peuvent compromettre l'échange efficace d'informations et qui doivent être supprimés : ➤ Limiter l'échange d'informations à ce qui est « <i>prévisiblement pertinent</i> ». L'article doit couvrir toutes les informations qui « <i>pourraient être</i> » pertinentes (en anglais « <i>may be</i> »); ➤ Des restrictions inappropriées sur l'utilisation des informations reçues, y compris la suggestion que des restrictions de confidentialité imposées par les lois nationales de l'État d'origine devraient s'appliquer à l'État récepteur. L'échange d'informations doit être réglementé selon des normes internationales convenues en vertu de la

	Convention, et les lois nationales doivent être modifiées en conséquence ; ➤ Des limitations relatives à des informations qui divulgueraient « <i>tout secret commercial, industriel, d'entreprise, professionnel ou tout procédé commercial, ou toute information dont la divulgation serait contraire à la politique publique</i> ». C'est une peine très étendue, qui laisserait le système vulnérable aux contournements et aux abus.
Échange automatique d'informations	Ajouter un article introduisant l'échange automatique d'informations sur la base d'une norme communément acceptée dans le cadre du registre global des actifs des Nations Unies (voir article 9). Cette norme doit garantir que toutes les Parties puissent accéder à l'échange automatique d'informations sur un pied d'égalité, et doit inclure une phase de transition durant laquelle les pays en développement ayant une faible capacité, peuvent recevoir des informations sur une base non-réciproque. Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.
Article 13 - Prévention et résolution des différends fiscaux	
L'article 13 chevauche l'article 22 et le Protocole 2, et il n'est pas clair à quels différends se rapporte l'article 13.	Clarifier le rôle de l'article 13 en relation avec l'article 22 et le Protocole 2. Évitez d'introduire des obligations de résolution des litiges sans clarifier la base juridique et la portée. L'objectif de la Convention fiscale des Nations Unies serait de résoudre les différends issus de la Convention elle-même, qui seront traités à l'article 22. Ainsi, la valeur ajoutée de l'article 13 est discutable.
Article 15 – Relation avec d'autres accords, instruments et le droit national	
L'article 15 sera essentiel pour la Convention.	Lorsque les gouvernements négocient, adoptent, signent et ratifient une Convention des Nations Unies, ils doivent également être prêts à mettre en œuvre cet accord. Cela inclut la modification des lois nationales et de tout accord contraire à la Convention, y compris les conventions fiscales bilatérales. Pour l'article 15, nous suggérons la formulation suivante : <i>« Afin de promouvoir la mise en œuvre de cette Convention, chaque Partie doit examiner toute convention fiscale ou traité en lien avec la fiscalité qu'elle a conclu. Dans les cas où un traité est jugé incompatible avec les objectifs ou principes de la Convention, ou avec les obligations et engagements de la Partie en vertu de la Convention, la Partie veille à ce qu'un tel traité soit renégocié ou terminé. »</i> Explications complémentaires : voir le catalogue.
Article 16 – Conférence des États parties à la Convention	
L'article 16 sera essentiel pour la Convention.	Cet article sera essentiel pour garantir que la COP soit capable d'assurer une gouvernance transparente, démocratique et effective, et d'assurer une mise en œuvre forte et cohérente de la Convention. Lorsque cela est pertinent, il est essentiel que la COP reçoive des mandats clairs et précis de la Convention pour élaborer et mettre en œuvre des éléments de la Convention, tels que les mécanismes clés, les normes, etc. Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.

Signataires

1	11.11.11	Belgium
2	ACT Alliance	International
3	ActionAid International	International
4	ActionAid Vietnam	Vietnam
5	Active Citizenship Foundation, Inc. (ACF)	Philippines
6	African Women's Development and Communications Network (FEMNET)	Africa
7	Agora	Mexico
8	Akina Mama wa Afrika (AMwA)	Uganda
9	All India Women Hakwers Federation	India
10	Alliance Sud	Switzerland
11	Amnesty International	International
12	APEFCI	Côte d'Ivoire
13	APIT	Portugal
14	Asian Peoples' Movement on Debt and Development	Asia
15	Asociación Migración y Cooperación Internacional Araguaney	España
16	ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ÉDUCATIF ET SANITAIRE DE MANONO	République Démocratique du Congo
17	Association pour l'Amelioration de l'Alimentation de la Mere et de l'enfant au sud Kivu/AMEKi -RDC	République Démocratique du Congo
18	Association Sénégalaise pour la Promotion des Energies Renouvelables "KokkiEnergie "	Sénégal
19	Attac Austria	Austria
20	Balanced Stewardship Development Association (BALSDA)	Nigeria
21	Bangladesh Krishok Federation	Bangladesh
22	Barwaqa relief organization	Kenya
23	Biozid Climate Institute	Bangladesh
24	Bond UK	United Kingdom
25	Brazilian Campaign for the Right to Education	Brazil
26	Bridge Agenda	United States of America and Ghana
27	Brot für die Welt	Germany
28	Budget Advocacy Network	Sierra Leone

29	CCFD-Terre Solidaire	France
30	CEHRDF	Bangladesh
31	Center for Economic and Social Rights (CESR)	International
32	Center for Grassroots Community Education and Development	Nigeria
33	Centre for Policy Dialogue	Bangladesh
34	Centro de estudios de derecho, justicia y sociedad - Dejusticia	Colombia
35	Changemaker	Norway
36	Climate Action Network América Latina (CANLA)	América Latina
37	CNCD-11.11.11	Belgium
38	Comisión Nacional de Enlace CNE	Costa Rica
39	Conseil pour l'Education et le Développement (COPED)	Burundi
40	Council of Churches in Namibia (CCN)	Namibia, Africa
41	CRASH - Coalition for Research and Action for Social Justice and Human Dignity	Finland
42	Creatura Think & Do Tank	Finland
43	CSPEEDA	Mali
44	CTO-Maputo - Centro de Teatro do Oprimido	Moçambique
45	DISABILITY PEOPLES FORUM UGANDA	Uganda
46	Economic Justice Network of FOCCISA	South Africa
47	EquityBD	Bangladesh
48	European Network on Debt and Development (Eurodad)	Europe
49	Evangelical Lutheran Church in the Republic of Namibia (ELCRN)	Namibia
50	Federación Internacional Fe y Alegría	Latinoamérica
51	Feminist Task Force	International
52	Financial Justice Ireland	Ireland
53	Financial Transparency Coalition	International
54	Finnish Development NGOs Fingo	Finland
55	Finnwatch	Finland
56	Forum Civil, Section Sénégalaise de Transparency International	Sénégal
57	Free Trade Union Development Centre, Sri Lanka	Sri Lanka
58	Fundación Multipolar	Argentina

59	Futuros Mejores	Argentina
60	Geledés-Instituto da Mulher Negra	Brazil
61	Global Alliance for Tax Justice (GATJ)	International
62	Global Call to Action Against Poverty (GCAP)	International
63	Global Campaign for Education (GCE)	International
64	Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (GI-ESCR)	International
65	Global Policy Forum Europe	Germany
66	Global Witness	International
67	Green Tax Youth Africa	Ghana
68	Greenpeace International	International
69	Grupo de Financiamiento Climático para América Latina y el Caribe (GFLAC)	América Latina y el Caribe
70	Health Poverty Action (HPA)	United Kingdom
71	Himalaya Niti Abhiyan	India
72	HUNDEE-Oromo Grassroots Development Initiative	Ethiopia
73	Indian Social Action Forum	India
74	INESC - Instituto de Estudos Socioeconômicos	Brazil
75	Initiative for Social and Economic Rights (ISER)	Uganda
76	Initiatives for Dialogue and Empowerment through Alternative Legal Services	Philippines
77	Instituto Centromericano de Estudios Fiscales (Icefi)	Central America
78	International Relations Students' Association of McGill University	Canada
79	Jan andolan Samiti	India
80	Jesuit Centre for Theological Reflection(JCTR)	Zambia
81	Jeunesse Sedhiou Conscient	Sénégal/Sedhiou
82	LdC watch	Nepal
83	Lutheran World Federation (LWF)	International
84	Malaria & NTDs Youth Corps Guinea	Guinea
85	Medical Impact	México
86	MenaFem Movement for Economic, Development And Ecological Justice	Mena
87	Migrant Forum in Asia	Asia
88	mines, minerals & People	India

89	Nadi Ghati Morcha	India
90	National Hawkers Federation	India
91	National.Society of Conservationists- Friends of the Earth Hungary	Hungary
92	Netzwerk Steuergerechtigkeit (German Alliance for Tax Justice)	Germany
93	Nigerian Women Agro Allied Farmers Association	Nigeria, Ecowas and Africa Union.
94	Norwegian Church Aid	Norway
95	Norwegian Church Aid Tanzania	Tanzania
96	OFC - Observatorio de Finanzas y Clima	Ecuador
97	Open Ownership	Argentina
98	Oxfam International	International
99	Pakistan Fisherfolk Forum	Pakistan
100	Paryavaran Sanvardhan Samiti	India
101	Platform For Mindset Change	Malawi
102	Policy Forum	Tanzania
103	Polifa	Finland/Kenya
104	Positive Money	United Kingdom
105	Profamilia	Colombia
106	Public Services International (PSI)	Africa and Arab Countries
107	Recherche Sans Frontières	République démocratique du Congo
108	Red de Justicia Fiscal de America Latina y El Caribe	America Latina y El Caribe
109	Red Latinoamericana y del Caribe por justicia economica, social y climatica (Latindadd)	America Latina y El Caribe
110	RIPESS . Intercontinental Network for the promotion of social solidarity economy	Spain
111	Rural Reconstruction Nepal	Nepal
112	Samata	India
113	Save Mothers and Children Initiative SMACI	Nigeria
114	SEDRA	Chile
115	Slum Child Foundation	Kenya
116	Social Umpact Nepal	Nepal
117	Society for International Development	International
118	SOMO	Netherlands

119	South Asia Alliance for Poverty Eradication (SAAPE)	Nepal
120	Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiation Institute (SEATINI)	Uganda
121	Stamp Out Poverty	United Kingdom
122	Sukaar Welfare Organization	Pakistan
123	SUN Civil Society Alliance of Liberia (SUNCSAL)	Liberia
124	Survivor Aid	South Sudan
125	Syndicat Chrétien des Travailleurs du Congo SCTC	République Démocratique du Congo
126	Tax & Education (Tax Ed) Alliance	International
127	Tax and Fiscal Justice Asia	Asia
128	Tax Justice Network	International
129	Tax Justice Network Africa	Africa
130	Tax Justice Norway	Norway
131	The Kenya Human Rights Commission (KHRC)	Kenya
132	TINADA YOUTH ACTION AFRICA	Kenya
133	Treatment Action Group	United States
134	UNASCAD (Union des Amis Socio Culturels d'Action en Developpement)	Latin America and Caribbean region
135	Vasai Virar JanShakti Samiti	India
136	VIDC	Austria
137	Vision for Accelerated Sustainable Development, Ghana	Ghana
138	War on Want	United Kingdom
139	WEED - World Economy, Ecology & Development	Germany
140	Wemos	Netherlands
141	Women In Democracy And Governance (WIDAG)	Kenya
142	Women's Coalition Against Cancer - (WOCACA) - Malawi	Malawi
143	Women's Environment and Development Organization (WEDO)	International
144	Women's Working Group on Financing for Development	International
145	World Communion of Reformed Churches	Germany
146	Youth for Tax Justice Network	Eastern and Southern Africa
147	Zimbabwe Coalition on Debt and Development (ZIMCODD)	Zimbabwe